

De la prévention de la désinsertion professionnelle au maintien en emploi

Employeurs, comment agir?

La prévention de la désinsertion professionnelle se prépare dès le recrutement et tout au long du parcours professionnel de vos collaborateurs.

Si l'un de vos salariés présente des difficultés dans son travail liées à son état de santé, vous pouvez agir! Différentes actions collectives et individuelles peuvent être mises en place et des professionnels vous accompagnent pour:

- Prévenir collectivement et individuellement les risques professionnels pour anticiper les risques d'inaptitude,
- Maintenir votre salarié à son poste de travail,
- Accompagner la reconversion de votre salarié.

Le maintien en emploi permet:

Performance	Employabilité	Santé et sécurité
 Préserver la productivité Agir contre l'absentéisme et éviter des coûts induits Favoriser le climat social et la qualité de vie au travail Engager le collectif de travail 	 Pérenniser les compétences dans l'entreprise Favoriser la transmission des savoirs et savoir-faire 	 Assurer la santé et la sécurité des salariés par des actions de prévention Favoriser l'emploi et le maintien de vos salariés, dont ceux en situation de handicap

Le maintien en emploi: du dialogue avant tout!



Le maintien en emploi repose avant tout sur la prévention, le dialogue entre l'employeur et le salarié et leur engagement dans la démarche.

Vous pouvez faire appel à de nombreux professionnels pour être accompagné et identifier les solutions adaptées.



Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités











LE SALARIÉ



Des professionnels disponibles à chaque étape

Qui solliciter? Quelles actions conduire? Quelles questions se poser? Prévenir Prévenir • Le nombre d'arrêts de travail est • Service de santé au travail • Évaluer les risques professionnels important sur certains postes? (DUER) Service prévention de la CRAMIF • Se documenter (ARACT/INRS/ • L'ambiance de travail se dégrade? Service prévention des branches CRAMIF/OPBTP...) • La productivité est en baisse? • Sensibiliser et engager le collectif • Un turn-over important sur de travail certains postes? • Développer l'employabilité et les compétences • Engager un partenariat avec le service de santé au travail ldentifier • Service de santé au travail • Un ou plusieurs salariés rencontrent • S'appuyer sur le suivi de la visite des difficultés à leur poste? médicale (visites de pré-reprise • Cap Emploi à l'initiative du salarié, visites de • Un ou plusieurs salariés présentent reprise, visite post-exposition, des restrictions d'aptitude? (CSE) visites périodiques et visites à la • Un ou plusieurs salariés ont eu un demande, rendez-vous de liaison, arrêt de travail long ou répété? visite de mi-carrière...) • Établir un diagnostic de la situation de travail avec le salarié et le collectif de travail 🖺 Analyser • Service de santé au travail • Vous souhaitez adapter la situation Rechercher collectivement de travail d'un de vos salariés? (salarié, employeur, service de Cap Emploi santé au travail...) des solutions • Les compétences acquises par le • OPCO pour le maintien dans l'emploi salarié sont-elles transférables • Opérateur Conseil en Evolution • Utiliser les outils: essai encadré, à un autre poste? Au sein de Professionnelle (CEP) étude de poste ergonomique, l'entreprise? CRAMIF conseil en évolution professionnelle, • Le salarié souhaite-t-il évoluer et bilan de compétences... se former? 写)Agir • Service de santé au travail • Mettre en place les solutions • Quelles préconisations et/ou restrictions ont été émises par les pour le retour au travail Cap Emploi professionnels du maintien en (aménagement organisationnel, Agefiph emploi? technique ou humain du poste CRAMIF de travail, formation) • La situation de travail est-elle • OETH • Accompagner la reconversion aménageable au regard des professionnelle ou la transition préconisations / restrictions? professionnelle • Quels sont les besoins de • Mobiliser les aides et prestations l'entreprise? du droit commun, de l'Agefiph ou de l'Association OETH



La situation de handicap: qu'est-ce que ca change?

Votre salarié peut être en situation de handicap. Vous pouvez bénéficier de l'appui de l'ensemble des professionnels précédemment cités, et en particulier:

- Solliciter l'intervention et l'accompagnement de Cap Emploi autour d'une problématique de handicap au travail,
- Obtenir des aides financières, dont celles de l'Agefiph ou de l'Association OETH, pour vous aider à concrétiser vos projets.